

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1949/SG/ESJ chargeant des fonctions d'adjoint-Pédagogique d'Enseignement Spécial de l'Arabe dans les écoles élémentaires du TFAI un maître principal du corps territorial

n° 75-1949/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

29 octobre 1975

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1975

Date du numéro

25 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

M Habib Ali Adouna, maître principal d'Enseignement de l'arabe, 2° classe, 2° échelon, est chargé, sous l'autorité de Messieurs 'les Inspecteurs de l'Education en résidence à Djibouti (pour les cercles de Dikhil et d'Ali-Sabieh) et à Tadjourah (pour les cercles de Tadjourah et d'Obock) des fonctions d'adjoint Pédagogique, en vue de collaborer à l'organisation et au contrôle pédagogique de l'enseignement spécial de l'Arabe. Art. 2. —La décision, prendra effet le 15 octobre 1975.